

1 C'est un nouveau réseau de soins pour bénéficier du tiers-payant

Votre carte d'assuré vous permettra de bénéficier du tiers-payant auprès des professionnels de santé partenaires du **réseau de soins Santéclair (SP Santé)** en lieu et place de Carte Blanche.



Optique



Paramédicaux



Dentaire



Audiologie



Hospitalisation

Sp Santé
N° AMC : XXXXXXXX
Type conv : voir colonnes, CSR :
N° adhérent : XXXXXXXX

ATTESTATION DE TIERS PAYANT
Henner-GMC - UG X
Tel : +33(0)X XX XX XX XX - Fax : +33(0)X XX XX XX XX
Assuré social : NOM PRENOM
N° INSEE : X XX XX XX XXX XXX
Code GR : XX XXX Complément GR :
N° Contrat : HEN XXXXXXXXXX

Période de validité :
01/01/2020 au 31/12/2020

Bénéficiaire(s) du tiers-payant	Dépenses de Santé concernées par le tiers-payant										
	PHAR* SP	MED* SP	OSTE* SP	SVIL* SP	CSIO OC	EXTE OC	HOSP OC	DENT SC	OPTI SC	AUDI SC	TRAN OC
NOM PRENOM XX/XX/XXXX-1	100/100/100	100%	100%	100%	100%	100%	PEC (1)	PEC (2)	PEC (2)	PEC (2)	100%
NOM PRENOM XX/XX/XXXX-2	100/100/100	100%	100%	100%	100%	100%	PEC (1)	PEC (2)	PEC (2)	PEC (2)	100%
NOM PRENOM XX/XX/XXXX-1	100/100/100	100%	100%	100%	100%	100%	PEC (1)	PEC (2)	PEC (2)	PEC (2)	100%

(*) : Règle de calcul OZA : M: RC = 978-MRD
(1) Prise en charge auprès de votre centre de gestion
(2) Prise en charge pour les partenaires SANTECLAIR par internet -
<http://www.santeclair.fr/mi>
/ / / : Taux AMC sur pharmacie remboursable 65% (50% LPP) 30% / 15%

SANTECLAIR
Le réseau de soins

Important :
Seules les dépenses avec la mention SP sont prises en charge par SP Santé.

Elle sera accessible sur votre application mobile Henner + très prochainement et adressée à votre domicile, par courrier, avant le 31/12/2020.

Quels sont les avantages du réseau de soins Santéclair ?



Grâce au tiers payant, **vous n'avancez pas les frais** chez les professionnels de santé du réseau, dans la limite de vos garanties.



Vous diminuez vos dépenses de santé grâce à des prix avantageux négociés sur les audioprothèses, les actes dentaires et les équipements optiques avec - 40 % sur le prix des verres et leurs traitements et - 15 % sur les montures.



Vous accédez à des services, tels que **la garantie casse de votre équipement optique**, et des informations pratiques sur la santé, la prévention et le bien-être.

Comment géolocaliser les partenaires du réseau de soins Santéclair ?



Connectez-vous sur **votre espace client Henner**

Rubrique « mes réseaux de soins » pour accéder à l'annuaire des professionnels de santé partenaires.
Ou via :
<https://www.santeclair.fr/fr/>



Connectez-vous sur **votre application Henner +**

Rubrique « réseaux » pour accéder à la géolocalisation des professionnels de santé partenaires



Zoom sur le maillage du réseau de soins optique Santéclair :

75 % des assurés trouveront un opticien partenaire **sur leur commune**
85 % des assurés sont orientés à **moins de 5 km**
97 % des assurés sont dirigés à **moins de 15 km**

2 C'est une évolution de certaines garanties optique et dentaire



Les prises en charges optique seront différenciées

Une couverture de 100 % des frais réels est garantie auprès des opticiens membres du réseau de soins Santéclair pour vos équipements optique (monture et verres).

Point de vigilance

Équipement adulte	Garanties dans le réseau Santéclair	Garantie Hors réseau Santéclair
Monture	100 €	100 €
Verre simple	100 % frais réels	70 à 100 € *
Verre complexe	100 % frais réels	130 à 220 € *
Verre très complexe	100 % frais réels	260 à 300 € *

Si vous sollicitez un opticien en dehors du réseau de soins Santéclair, votre prise en charge sera réduite et dépendra de votre correction (* Cf. Guide Henner 2021 accessible prochainement sur votre espace client Henner et votre application mobile Henner+)



Les prises en charges dentaire seront encadrées

Les garanties dentaires restent identiques.

Toutefois, les remboursements des prothèses et couronnes seront plafonnés à hauteur de 2 150 € par année civile et par bénéficiaire.

Les prises en charge des implants dentaires sont exclus de ce plafond.

Prothèses et couronnes	Garanties du régime de base
Prothèses fixes	500 % Base de Remboursement
Prothèses amovibles	500 % Base de Remboursement
Couronnes provisoires	500 % Base de Remboursement
Inlay core Inlay Onlay	500 % Base de Remboursement
Prothèses non remboursées	430 €
Plafond de remboursement	2 150 € / an / bénéficiaire



L'ensemble de vos garanties frais de santé (régime de base et surcomplémentaire) sont accessibles sur :

- Votre espace assuré Henner > Mon compte > Document et garanties > Guide pratique frais de santé 2021
- Votre application mobile > Mes documents et garanties > Guide pratique frais de santé 2021

Les bons réflexes à adopter pour réduire vos dépenses de santé



Pour éviter que les praticiens ajustent leurs tarifs en fonction du niveau de votre couverture, **ne leur communiquez pas le montant de vos garanties**



Géolocalisez et privilégiez les partenaires Santéclair avant de vous rendre chez un opticien, un dentiste ou audioprothésiste (référencement accessible depuis votre espace client Henner et sur votre application Henner+)



Demandez plusieurs devis, avant même que les professionnels de santé établissent leurs demandes de prise en charge à Henner. Ils doivent vous proposer au moins deux devis, dont l'un dans le cadre de la réforme 100 % Santé.

Evolutions au 1^{er} janvier 2021

des régimes frais de santé et prévoyance collectifs du groupe Econocom

Décembre 2020

3

C'est une augmentation modérée des cotisations frais de santé et prévoyance



Evolution des cotisations frais de santé

Taux de cotisation	Taux de cotisation global	Taux de cotisation salarial *
Régime de base		
Régime Général	3,32 % du salaire annuel brut **	1,33 % du salaire annuel brut **
Régime Alsace Moselle	2,30 % du salaire annuel brut **	0,92 % du salaire annuel brut **
Régime surcomplémentaire		
Isolé	6,36 € / mois	6,36 € / mois
Famille	15,32 € / mois	15,32 € / mois

(*) Les cotisations sont financées par les salariés à hauteur de 40 %.

(**) Les cotisations frais de santé sont exprimées en pourcentage du salaire annuel brut étant précisé qu'un minimum de salaire est fixé à 80 % du PMSS et à un maximum de 150 % du PMSS – PMSS 2021 estimatif : 41 136 €

L'évolution de la cotisation salariale sera cantonnée entre + 2,08 € et + 3,91 € / mois, en moyenne, pour un salarié affilié au régime de base et général. L'évolution de la cotisation patronale est en moyenne de 3,50 € par salarié / mois



Evolution des cotisations prévoyance

Taux de cotisation	Taux de cotisation global	Taux de cotisation salarial
Tranche A	0,85 %	0,340 %
Tranche B et C	1,09 %	0,436 %

(*) Les cotisations sont financées par les salariés à hauteur de 40 %.

(**) Les cotisations prévoyance sont exprimées en pourcentage du salaire annuel brut et par tranche de salaire.

Tranche A 2021 estimative : 41 136 € / Tranche B 2021 estimative : 123 408 € / Tranche C 2021 estimative 164 544 €

L'évolution de la cotisation salariale sera inférieure à 1 € / mois, pour les salaires annuels brut moyens de 37 K€. L'évolution de la cotisation patronale est en moyenne de 1,50 € par salarié / mois

4

C'est également un fonds social dédié aux collaborateurs du groupe Econocom

Ce fonds a pour objet principal de consentir et de promouvoir, dans la limite des disponibilités financières une action sociale d'entraide et de solidarité, à titre individuel, en faveur des assurés et de leurs ayants droits et des actions de prévention collectives en faveur des salariés.

1. L'action sociale mise en place permettra de consentir des aides financières individuelles, à titre exceptionnel et ponctuel, au profit de salariés et de leurs ayants droit en cas de difficulté sociale ou économique. Nous mettrons prochainement à votre disposition le formulaire de Demande d'Intervention Sociale (DIS) et la liste de pièces justificatives à fournir pour permettre d'étudier au mieux la situation de chaque demandeur.
2. Le fonds servira également à financer des actions de prévention collectives en faveur des salariés et notamment de financer des actions destinées à la prévention des risques santé des salariés.

5 Et une multitude de services associés à vos couvertures :



Une application mobile Henner+

L'application Henner + est faite pour vous. Henner l'a pensée comme un partenaire au quotidien de votre santé.

Son utilisation a vocation à simplifier vos démarches : une carte de tiers payant toujours à portée de main, une géolocalisation des professionnels de santé, une consultation des vos derniers remboursements, une transmission de vos factures par photo *...

Une Téléconsultation Médicale

Ce service vous permet de consulter un médecin par téléphone ou par vidéo, **24h/24 et 7j/7**, en composant le **01 55 92 14 64**

Le médecin identifie l'assuré avec son nom, prénom et date de naissance et peut :



Prescrire une ordonnance si besoin et l'adresser à la pharmacie du choix de l'assuré



Orienter vers un service d'urgence



Orienter vers votre médecin traitant si un examen physique est nécessaire



Une couverture Assistance

Cette Assistance est disponible **24h/24 et 7j/7**, en composant le **01 40 25 53 74**. Elle peut être sollicitée pour :

- Obtenir de l'information et des conseils « vie pratique », juridiques
- En cas de rapatriement
- En cas d'hospitalisation ambulatoire, vous disposez d'un forfait de 100 € TTC
- En cas d'hospitalisation de plus de 24 h, vous disposez d'un forfait de 200 € TC
- Et accompagnement psychologique, assistance aux devoirs...

Ces couvertures seront détaillées dans la notice d'information accessible depuis votre espace client Henner et votre application Henner +



Prochaines communications :

- 01 / 2021 : Flash information prévoyance : Détail de vos garanties et mise à jour de vos désignations de bénéficiaire(s) en cas de décès auprès d'AG2R LA MONDIALE
- 03 / 2021 : Fonctionnement du fonds social dédié Econocom et Demande d'Intervention Sociale (DIS)